

Élection du Conseil des migrants et de l'intégration de la ville de Bamberg

Qu'est-ce que le Conseil des migrants et de l'intégration (CMI - MIB) de la ville de Bamberg ?

Le Conseil des migrants et de l'intégration de la ville de Bamberg élu démocratiquement est une commission composée de bénévoles qui représente les intérêts des citoyennes et citoyens, ayant une origine migratoire de plus de 133 pays, vis-à-vis de la municipalité et du public. Il a été créé en 1994.

Qu'est-ce que le CMI cherche à atteindre ?

- Plus de démocratie ! Une participation active des migrants à la politique d'intégration communale
- Une cohabitation à droits égaux de non Allemands et d'Allemands
- Le respect et la tolérance entre différentes cultures
- L'amélioration des conditions de vie des migrants, p. ex. à l'école, sur le lieu de travail ou sur le marché du logement
- La lutte contre le racisme et la discrimination
- Une attention portée sur les problèmes d'intégration et recherche commune de solutions
- Une meilleure communication entre l'administration et les migrants

Que peut faire le CMI ?

- Conseiller la ville par le biais de demandes et de recommandations
- Inciter à l'organisation de manifestations et de projets propres au CMI relatifs aux objectifs susmentionnés ou à les réaliser lui-même.
- Participer à des débats publics et donner une voix aux migrants
- Le CMI a un bon réseau et peut conseiller en cas de problèmes et procurer une assistance.

Élection du CMI

Le CMI est réélu tous les 6 ans. En 2018, ce sera de nouveau le cas et les migrantes et migrants pourront élire et être élu(e)s.

Qui a le droit d'élire ?

Tous les habitantes et habitants étrangers

- qui seront âgés de 18 ans révolus le 6 juillet 2018,
- qui ont un titre de séjour valable, un permis de séjour ou un permis de résidence dans le sens de la loi relative au séjour des étrangers de la République fédérale d'Allemagne et
- qui sont enregistrés sans interruption au 8 mai 2018 au minimum depuis six (6) mois (depuis le 8 nov. 2017), avec résidence principal à Bamberg.

Ils seront automatiquement inscrits sur les listes électorales.

Les personnes naturalisées, ainsi que les citoyennes et citoyens qui possèdent plusieurs nationalités depuis leur naissance, ont aussi le droit de voter. Vous avez jusqu'au 7 mai 2018 pour soumettre une demande auprès de la ville de Bamberg pour être accepté(e) sur les listes électorales.

Qui peut se porter candidat ?

Chaque personne ayant le droit de vote peut aussi se porter candidat pour le conseil.

Pour poser sa candidature il faut remplir le formulaire « Wahlvorschlag (Proposition électorale) » et le remettre, accompagné de 10 signatures minimum de personnes ayant le droit de vote, jusqu'au **17 mai 2018, 16h00** auprès de la ville de Bamberg, **Rathaus (mairie) Maxplatz, Zimmer (salle) 8 (service électoral)**.

Vous avez **tous les formulaires** au service électoral de la mairie sur la place Maxplatz, dans le bureau du Conseil des migrants et de l'intégration de la ville de Bamberg ou sous **www.mib.stadt.bamberg.de**.

Quelle est la procédure pour l'élection ?

L'élection s'effectue uniquement par vote par correspondance :

1. Vous recevrez vos documents pour l'élection qui seront envoyés à votre adresse si vous figurez sur la liste électorale.
2. Vous remplissez chez vous le bulletin de vote. Vous disposez de 5 voix maximum que vous pouvez répartir sur 5 candidats. Chaque personne ne peut recevoir qu'une voix. Vous trouverez les informations relatives aux candidates et candidats à partir de fin mai sous **www.mib.stadt.bamberg.de**.
3. Vous renvoyez gratuitement les documents pour l'élection à la ville de Bamberg d'ici le 6 juillet 2018. Ou vous remettez les documents pour l'élection à la mairie située place Maxplatz ou au bureau du CMI.

Si vous êtes intéressé(e) par une candidature, adressez vos questions au CMI.

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre intérêt et votre disposition à vous engager et à nous aider.

Comment se compose le CMI ?

Le nombre de sièges dans le conseil s'oriente selon le nombre de ressortissants de nationalités individuelles de Bamberg. Le nouveau conseil aura 22 sièges maximum.

Les pays suivants ont entre 201 et 800 ressortissants à Bamberg et recevront chacun **1 siège** :

**Albanie | Chine | Érythrée | Géorgie | Grèce | Italie | Kosovo | Pologne | Roumanie | Russie | Serbie |
Ukraine | États-Unis**

Les pays suivants ont entre 801 et 1500 ressortissants à Bamberg et recevront chacun **2 sièges** :

Syrie | Turquie

Toutes les autres nationalités ont moins de 201 ressortissants et peuvent se porter candidates pour le groupe collectif.

Plus de 2 900 ressortissants font partie du groupe collectif. Ils ont un total de 5 sièges.

Aperçu des dates

28 avril 2018

Réunion informative relative à l'élection du Conseil des migrants et de l'intégration à 16h00 dans le collegium oecumenicum de la rue Josef-Kindshoven-Straße 5, Bamberg

7 mai 2018

Dernière possibilité pour les personnes naturalisées de se faire inscrire sur les listes électorales.

8 mai 2018

Établissement des listes électorales.

17 mai 2018

Date limite pour le formulaire « Proposition électorale »

16 juin 2018

Au plus tard ce jour-là vous recevrez vos documents pour l'élection

Si vous avez le droit de vote et n'avez pas reçu de document, demandez-les à la mairie

18 juin au 6 juillet 2018

Remise des documents pour l'élection remplis

Par la poste ou en personne à la mairie

30 juin 2018

Présentation des candidats lors de la fête de la diversité sur la place Maxplatz

7 juillet 2018

Comptage et proclamation du résultat des élections

Autres informations :

mib@stadt.bamberg.de

Tél. : 0951 871290 (bureau de vote)

Heure de consultation en personne dans le CMI :

Lundi 10h -12h ou 16h -18h,

à la mairie Rathaus Geyerswörth, Zimmer (salle) 11,
rue Geyerswörthstraße 1 96047 Bamberg.

